

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOM DES SAISIES
DU JEUDI 25 MARS 2004 A 18 HEURES**

Présents : Membres élus

Mmes GIORIA Mireille– DETRAZ Christiane – DUFFET Jacqueline
MM. BERTHOD Paul - APPLAGNAT Camille – LALO Jacques – BAPTENDIER Julien
REBORD Jean Luc – GACHET Marcel – MARIN LAMELLET Bernard

Receveur syndical :

M. BOULANGER Alain

Encadrement SIVOM :

Melle DEVILLE Monique

M. BOCHET René

Régie remontées mécaniques :

M. CUVEX COMBAZ Jean Paul

Excusés : Membres élus

Mme RIMBOUD Elisabeth (pouvoir à DUFFET Jacqueline)

M. BEROD Alain (pouvoir à DETRAZ Christiane)

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 heures.

Elle accueille M. GACHET Marcel remplaçant de M. TARDY Didier, démissionnaire.

Elle donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 11 décembre 2003.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2003

M. BOULANGER Alain présente les différents comptes administratifs 2003. Après désignation de M. BERTHOD Paul comme Président de séance, les comptes administratifs 2003 sont adoptés à l'unanimité moins une abstention (M. GACHET Marcel).

BUDGETS PRIMITIFS 2004

Madame la Présidente présente les budgets primitifs 2004.

Les budgets s'équilibrent en fonctionnement à hauteur de :

Budget général	2 177 309 €
Budget eau	336 485 €
Budget déneigement	380 152 €
Budget caravaneige	13 650 €

Investissement :

Budget général	774 558 €
Budget eau	227 570 €

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'une réunion aura lieu d'ici fin juin afin d'étudier un nouveau mode de calcul de la participation des Communes au budget du SIVOM.

Le comité syndical accepte :

- l'embauche de deux emplois jeunes pour la saison d'été (du 5.07 au 30.07 et du 02.08 au 27.08.2004).
- L'embauche d'un policier municipal par la commune de Hauteluce pour l'été 2004 pris en charge à 100 % par le SIVOM des Saisies.
- L'octroi d'une prime (représentative du 13^{ème} mois) aux employés de la fonction publique.
- Une augmentation de salaire de 3 % pour les employés du régime général.

AFFAIRES FONCIERES

Madame la Présidente fait le compte rendu de la réunion urbanisme qui s'est tenue le 4 mars 2004. Les décisions suivantes ont été prises :

- Cabinet médical et logement : compte tenu du refus des projets antérieurs sur cette parcelle, le projet n'est pas accepté sur ce site. Madame la Présidente et les membres de la commission souhaitent l'étude d'un projet d'ensemble regroupant toutes les structures médicales et paramédicales, notamment kiné et infirmière. Une réunion aura lieu le 6 avril 2004.
- Hôtel le Calgary : La commission demande à M. Franck PICCARD plus de précisions concernant la demande d'acquisition de terrain. S'il existe un projet d'agrandissement, la commission souhaite en connaître la teneur.
- Glisse Passion : Emet un avis défavorable quant à l'installation d'un chalet dans la « zone du VVF ».
- Copropriété du Mont Blanc : Emet un avis favorable à l'acquisition d'une parcelle de terrain devant la copropriété du Mont Blanc sous certaines conditions.
- Copropriété les Alpages : Emet un avis défavorable pour la vente du terrain souhaité mais propose à la copropriété la vente d'une autre parcelle sous conditions.
- Constructions légères pour les saisonniers : Emet un avis défavorable à l'implantation de bungalows sur la zone située au dessus du parking réservé aux campings cars. Le SIVOM se propose de mettre à disposition le terrain situé dans la zone du caravaneige. Les différents acteurs économiques de la station devront, quant à eux, se structurer pour mener à bien la construction et la gestion de cette structure.

RENEGOCIATION CONTRAT AFFERMAGE AVEC LA LYONNAISE DES EAUX

Le SIVOM a confié au cabinet KPMG une mission de simulation de retour en régie du service de distribution d'eau potable et une analyse de l'équilibre économique du contrat de délégation en cours avec la Société Lyonnaise des Eaux France.

D'une part, il en résulte que les évolutions des conditions d'exploitation et les améliorations de productivité de notre délégataire ont, dans le temps, fortement amélioré les résultats d'exploitation.

D'autre part, il s'avère que la rupture du contrat d'affermage consenti à la Lyonnaise des Eaux en 1992, pour le retour à une gestion en régie du service de l'eau par le SIVOM, induit

des coûts (remboursement du prêt consenti par le fermier en 1992, rachat des compteurs, gestion du personnel etc...) que le SIVOM ne peut actuellement supporter. A l'issu des négociations, le délégataire a accepté d'adapter l'économie de ce contrat pour les années à venir.

Les acquis de cette négociation sont pour l'essentiel :

- une baisse significative de la redevance fermière ramenée de 1.335 €/m³ à 1.26 €/m³ et de 64.88 € à 60 € par an de prime fixe.
- la prise en compte des installations de Nantailly et Porrat dans le périmètre de l'affermage, l'entretien de ces installations étant préalablement facturé au SIVOM à hauteur de 13 000 € TTC par an depuis l'année 2000.

CONVENTION POUR LES PISTES DE SKI NORDIQUE

Une convention devrait être passée entre le SIVOM et la Commune de Cohennoz pour le passage des pistes de ski nordique en forêt soumise au régime forestier.

La proposition de convention est transmise à la régie des remontées mécaniques pour observations. Le Comité Syndical délibérera lors de sa prochaine séance.

NOMINATION MEMBRE DE LA REGIE

Suite à la démission de M. TARDY Didier, Madame la Présidente nomme M. GACHET Marcel membre du conseil d'administration de la régie des remontées mécaniques.

Intervention de M. le Président de la Régie : M. CUVEX COMBAZ Jean Paul fait le bilan à ce jour des recettes pour la saison 2003 / 2004 ainsi que des travaux prévus durant l'été 2004. Le télésiège de la Légette fonctionnera cet été (à la place du TS du Chard du Beurre en travaux).

M. CUVEX COMBAZ informe l'assemblée de la création de l'association « espace diamant promotion » qu'il présidera pendant 2 ans.

Une réunion sera organisée avec la Commune de Cohennoz, le SIVOM des Saisies et la Régie des remontées mécaniques concernant le futur télésiège de la Palette.

QUESTIONS DIVERSES

Natura 2000 : Madame la Présidente présente à l'assemblée le projet des travaux de restauration des tourbières des Saisies. Le comité syndical demande quelques modifications et donne son accord par 7 voix pour et 3 abstentions (délégués de Villard sur Doron)

Convention tripartite pour la construction et l'exploitation de remontées mécaniques : Madame la Présidente présente le projet de convention tripartite (Régie RM, Commune de Hauteluze et SIVOM des Saisies) qui consiste à autoriser la régie des remontées mécaniques des Saisies à construire les télésièges, les pistes et à réaliser tous travaux s'y rapportant, dans les secteurs de Brichou et Douce. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le projet de convention.

Permis de construire JUBIER Jean Pierre – Les Carrets : Suite à la demande de M. JUBIER Jean Pierre concernant une modification du règlement du lotissement des Carrets, le comité syndical se prononce favorablement sous réserve que les frais engendrés par cette procédure soient intégralement réglés par M. JUBIER.

Succession CEREZ : M. Jean CEREZ était propriétaire pour partie d'un chalet situé au lieu-dit « les Frumiers » par suite de l'acquisition qu'il en avait faite le 15 septembre 1967 au SIVOM. Aux termes de cet acte a été prévu, pour le cas de vente de ce bâtiment, un droit de préférence au profit du Syndicat.

Si ce bien devait être vendu, les élus du SIVOM décident à l'unanimité d'exercer leur droit de préférence.

La prochaine réunion du comité syndical est fixée au jeudi 24 juin 2004 à 18 heures à Cohennoz.

La Présidente,